

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 23 (1931)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Actualités

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Actualités.

Pour la classe ouvrière l'année 1930 sera le souvenir d'une année de crise. Le chômage a atteint dans les grands pays industriels des proportions encore inconnues jusqu'à ce jour. Il faut s'attendre à ce que l'année 1931 soit plus mauvaise encore, du moins pour les pays qui comme la Suisse n'ont ressenti les premières atteintes de la crise que dans la seconde moitié de l'année.

Nos syndicats, malgré la crise qui sévit, n'ont pas vu leurs forces diminuer. Ils ont même pu maintenir leur marche ascendante, bien que dans un mouvement plus lent que les années précédentes. L'effectif de l'Union syndicale suisse a augmenté en 1930 de 5000 membres pour le moins. Ce fait prouve que malgré les circonstances économiques défavorables les syndicats ont conservé leur capacité d' enrôlement. Le nombre des membres syndiqués d'organisations libres s'élève donc dans notre pays à 192,000. Si la situation économique s'était maintenue favorablement, il se peut fort bien que le nombre eût atteint 200,000. L'augmentation de l'effectif était attribuée ces dernières années aux fédérations des ouvriers de l'industrie, alors que l'année dernière cette recrudescence s'est spécialement manifestée, en grande partie du moins, dans les fédérations du personnel des services et entreprises publics. Le fait que la Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers, dont le 40 % des membres chôment complètement ou partiellement dans l'industrie horlogère, ait malgré cela augmenté son effectif, démontre clairement que l'accroissement de l'année dernière n'est nullement un avantage de l'inflation tel que ce fut le cas pour 1929, mais au contraire qu'il est dû, d'une part au travail d'éducation, de formation exécuté par les syndicats et d'autre part, à la grande activité déployée également par les syndicats dans le domaine de l'entr'aide. La statistique syndicale de 1930 permettra de se rendre compte des sommes très élevées versées en faveur des œuvres d'entr'aide. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que le développement des syndicats donne matière à réflexion à certains milieux. Dernièrement un « politicien social » faisait une fois de plus dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* la proposition de réunir tous les ouvriers non affiliés à l'Union syndicale suisse, pour former une grande organisation centrale en Suisse. Puis — il écrivait plus loin — grâce la direction centrale de cette Union des ouvriers anti-socialistes, le parti radical parviendrait à « ce qui lui a toujours manqué » (s'agit-il peut-être du « bétail électoral »?). L'auteur espère que de ce fait on pourrait créer un office qui pratiquement ou scientifiquement (probablement scientifiquement) s'occuperait de politique sociale; puis il continue dans ces termes:

« Le dilettantisme qui règne beaucoup actuellement pourrait disparaître pour faire place à un travail plus méthodique et plus fructueux. Il va sans autre de soi, qu'une politique sociale bien comprise ne doit pas se mouvoir uniquement à la surface, au contraire de par son étroit rapport avec l'économie, elle doit fouiller les profondeurs, tel que cela se produit très fréquemment de nos jours. C'est pourquoi le parti bourgeois radical devrait s'efforcer de mettre au service de la politique sociale spécialement de la politique ouvrière, des universitaires. »

Nous doutons fort que le dilettantisme disparaisse de la politique sociale de cette manière. Au contraire, la situation serait plus critique encore qu'elle ne l'est actuellement sous la fécondation intellectuelle de la célèbre commission ouvrière du parti radical. Du reste, si le mouvement syndical jaune, qui lui aussi fonctionne sous ses auspices, ne suffit plus, les bourgeois ont toujours le loisir de renouveler l'expérience avec une nouvelle organisation. L'Union syndicale n'a pas à craindre cette dernière plus qu'elle n'a craindre le dilettantisme radical qui a eu cours jusqu'à ce jour dans le domaine de la politique syndicale.

Nous aimerions attirer l'attention de nos lecteurs sur un autre dilettantisme, soit le *dilettantisme* qui est actuellement en cours au Palais fédéral dans la politique pratique. Nous ne parlerons pas cette fois de la question administrative. Par contre, relevons les agissements du Parlement lors de la session de décembre. Après de gros efforts, de la part de la presse surtout, il a été décidé de réduire de 10 % le chiffre électoral pour les élections au Conseil national et de prolonger d'une année la durée des fonctions des conseillers fédéraux, ces deux mesures dans le but d'entraver plus encore qu'auparavant le développement du progrès social. En ajoutant à cela le travail de sabotage qu'effectuent certains milieux sous le couvert du Conseil des Etats à l'égard des assurances sociales, nous obtenons un tableau typique de ce dilettantisme qui régit la politique fédérale. Nous espérons que les électeurs rejeteront ces deux projets de la majorité du Parlement. Il serait indispensable que la confiance que nous avons en nos autorités législatives et exécutives fédérales soit plus grande qu'elle ne l'a été par expérience durant ces dernières années, pour que nous soyons d'accord de nous prononcer en faveur de la prolongation de la durée du mandat législatif. On sait qu'habituellement une année avant les élections au Conseil national se produit un certain courant dans la politique fédérale pour prouver aux électeurs de quelle manière on s'occupe de leurs intérêts. Après les élections, les freins entrent en fonction pour 2 ans. Il en a été ainsi pour les assurances sociales que la majorité du Parlement a plus d'une fois utilisées comme appât électoral. Et l'on voudrait introduire une nouvelle année de freinage? La classe ouvrière s'y opposera de toutes ses forces.

Nous supposons que la revendication des syndicats concernant une *nouvelle réduction de la durée du travail* ne rencontrerait pas un accueil très favorable de la part du patronat. Du moins, ne pensions-nous pas que la presse patronale combattrait notre revendication aussi légèrement. Les arguments, tels qu'ils sont par exemple cités dans le journal des entrepreneurs, sont exactement ce qu'ils étaient il y a 100, 50 ou 10 ans, alors que l'on a réduit la durée du travail pour les enfants, lorsque l'on introduisit la journée de 11 heures et finalement la journée de 8 heures. « Renchérissement, stocks de marchandises, lutte pour l'amélioration des salaires, chômage et misère », tels sont textuellement les mailles de la chaîne des arguments présentés par le journal *Hoch- und Tiefbau*. Le fait de présenter de fausses données (ce journal prétend que selon la presse syndicale allemande il serait pratiquement presque impossible de réduire la durée du travail; s'il s'agit de travaux soignés, une réduction serait absolument impossible) n'est en tous cas pas en faveur de la force de la position du patronat.

---

## Les contrats collectifs dans la fédération des ouvriers du bois et du bâtiment en Suisse.

Par *Franz Reichmann*.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 1922, les fédérations de l'industrie du bois et du bâtiment fusionnèrent, depuis, la fédération unifiée qui comptait au début 15,000 membres a actuellement un effectif de 35,000 membres et tout laisse prévoir que la fédération se développera encore dans un avenir prochain. A part de nombreuses autres questions touchant le mouvement syndical, la nouvelle fédération centralisée s'est occupée méthodiquement et systématiquement de deux questions principales très importantes et bien qu'elle ait rencontré de sérieuses difficultés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour la réalisation de ces questions elle a déjà accompli de notables progrès. Ces deux questions importantes sont: réglementation des conditions de salaire et de travail par contrat, des divers groupes professionnels; développement des institutions sociales d'entr'aide.

Nous ne parlerons pas cette fois des institutions d'entr'aide. Sur le désir de la rédaction, nous nous bornerons uniquement à traiter de la politique des contrats collectifs de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment. Par politique des contrats, les fédérations syndicales n'entendent pas seulement la discussion de problèmes théoriques, mais la solution pratique d'importantes questions d'actualité. Par contrat de travail, elles entendent dans une certaine mesure les conditions fondamentales pour une amélioration systématique et la sécurité des moyens d'existence de